

Protection de l'eau potable Etat février 2015

Présentation de l'état de l'environnement de l'eau

Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement

Séance d'information

Mouvement Ecologique

11 février 2015

Administration de la gestion de l'eau



Mesures prises suite à la situation d'urgence septembre 2014

Démarches au niveau des fournisseurs

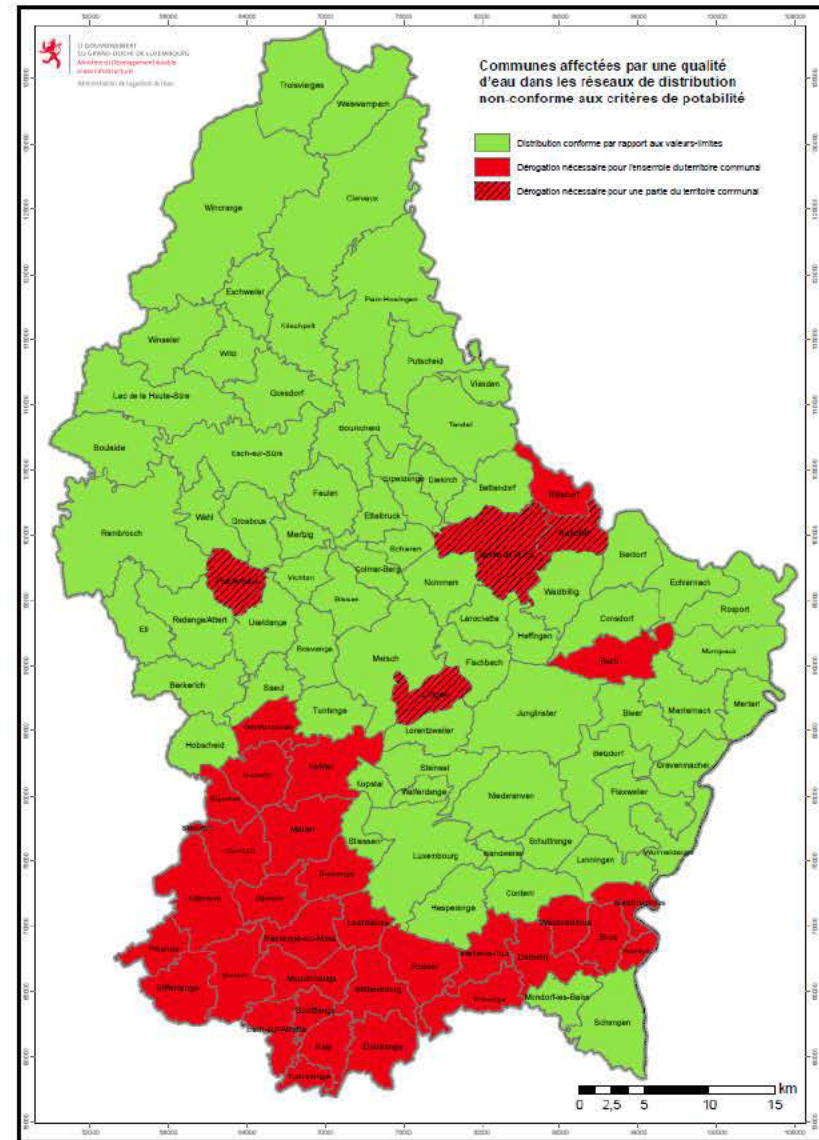
- 1) Mise hors service des ressources (sources/forages) en vue de l'alimentation en eau potable;
- 2) Mélange des différentes ressources avant la distribution dans les réseaux;
- 3) Raccordements inter-communaux et à des syndicats;
- 4) Traitement de l'eau avant sa distribution;
- 5) Dérogation conformément à l'article 11 du RGD « eau potable »

Mesures prises suite à la situation d'urgence septembre 2014

Démarches au niveau des fournisseurs

Dérogations Art.11 RGD « eau potable » :

- limitée dans le temps (3 ans);
- pas d'autre alternative raisonnable (mise hors service, mélange,.....);
- délivrée par substance;
- concentration limite;
- couplée à un plan d'action;



Mesures prises suite à la situation d'urgence septembre 2014

Démarches au niveau national

-Création d'une task-force « pesticides » sur décision du conseil gouvernemental /14/10/14);

-Réunions inter-ministérielle « task-force »:

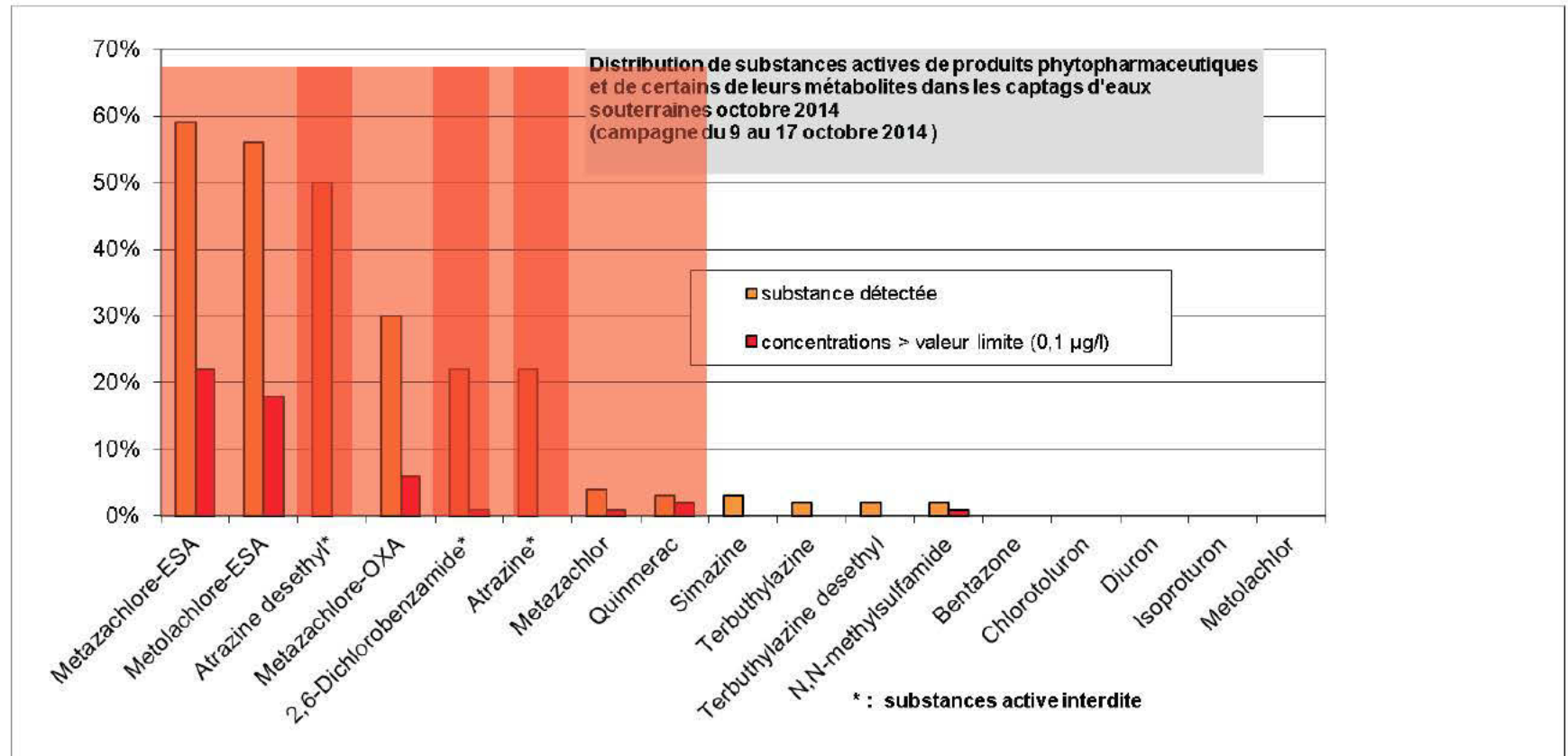
- Réduction pesticides compatible avec le développement durable;
- Développement rural;
- Protection de l'eau

-Mesures législatives:

- Modification loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau;
- Mise à jour du RGD du 9 juillet 2013 « mesures administratives zones de protection »;
- RGD portant création aux zones de protection:

Mesures prises suite à la situation d'urgence septembre 2014

Démarches au niveau national



Mesures prises suite à la situation d'urgence septembre 2014

Démarches au niveau national

- Décision Conseil de Gouvernement du 11 février 2015:
 - **Interdiction immédiate** d'utilisation du **S-métolachlore** sur l'ensemble du territoire national;
 - **Interdiction immédiate** d'utilisation du **métazachlore** dans les zones de protection EP, dans les zones destinées à être protégées, ainsi que dans la bassin versant du lac de la Haute-Sûre
 - **Restriction** d'utilisation du **métazachlore** sur le reste du territoire national (0,75kg/ha/4ans);
 - Proposition d'une solution permettant de réduire une contamination jusqu'au 22 décembre 2015.
- Poursuite des travaux de la « task-force » au niveau du PAN, PDR pour réduire les risques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Programme de mesure du deuxième plan de gestion du district hydrographique.
- Elaboration d'une stratégie nationale .

Zones de protection autour des captages d'eau potable

Base légale

- Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau (Art. 44).
 - Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 fixant les mesures administratives dans les zones de protection.
 - La création de chaque zone de protection se fera par Règlement grand-ducal au **plus tard jusqu'au 22 décembre 2015**.
- ➔ +/- 80 Règlements grand-ducaux

Zones de protection autour de captages d'eau potable

RGD portant création de zones de protection

- Identification des **parcelles cadastrales** localisées dans les zones de protection;
- Définition **des mesures spécifiques**, propres au dossier en question.



Pour un développement durable

RGD du 9 juillet 2013 fixant les mesures administratives dans les zones de protection

- Définition des zones;
- **Mesures** valables dans **l'ensemble des zones.**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Zones de protection autour des captages d'eau potable

Zones de protection autour de captages d'eau souterraine

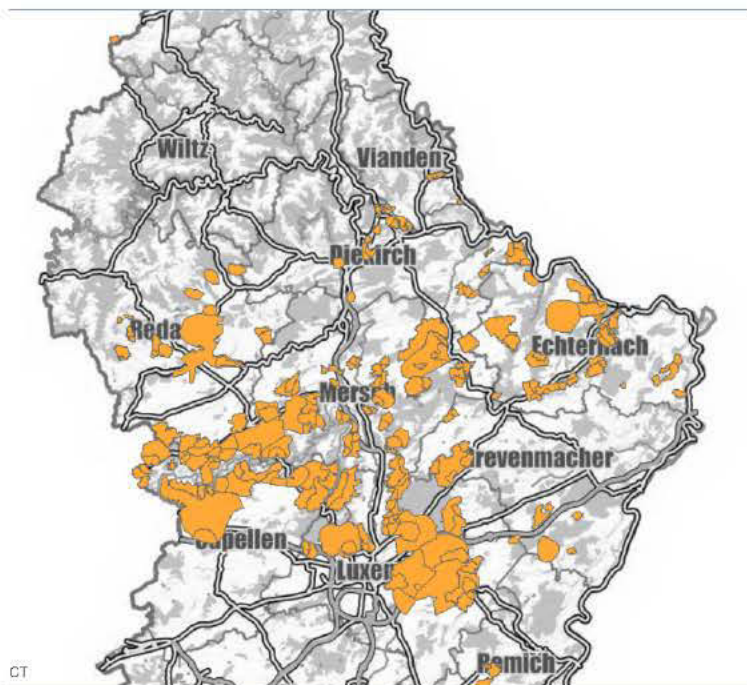
➤ Zone sanitaire Lac Haute-Sûre

- Etude d'adaptation en cours

➤ Zones de protection « provisoires » (délimitées dans les années 80-90)

Aire géographique : +/- 10 % du territoire national dont:

- 50 % forêts,
- 20% terres agricoles,
- 16% prairies,
- 4% zones urbanisées,
- ...



Zones de protection autour des captages d'eau potable

Zones de protection autour de captages d'eau souterraine suivant **Art.44** **Loi modifiée 19 décembre 2008 relative à l'eau**

- 3 RGD en vigueur: Flaxweiler, Septfontaines/Tuntange, Junglinster;
- 2 PRGD en procédure publique: Hobscheid;
- APRGD en préparation (début 2015):
Bech, Fischbach, Mersch (ville Ettelbruck), Waldbillig, Redange, VdL,
Berdorf, Contern, Weiler-la-Tour, Schuttrange, Betzdorf, Flaxweiler

Zones de protection autour des captages d'eau potable

ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE
ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU
Grand-Duché de Luxembourg

Accueil | Aide | Contact | Twitter | Mobile | Conditions d'utilisation

français | Deutsch | Lëtzebuergesch | English | Login

Carte plus grande

Sélection de couches

ZPS créées par règlement grand-ducal

Transparence: 100%

Catalogue | Mes cartes

Thème: Eau

Recherche de couches ...

- Données de base
- Stations de mesures
- Cours d'eau
- Eau souterraine
- Eau potable
- Zones inondables [Z.I.]
- Zones de protection d'eau potable [ZPS]
 - ZPS provisoires
 - ZPS procédure publique en cours
 - ZPS créées par règlement grand-ducal
 - Zones de protection sanitaires du réservoir
- Sites protégés
- Protection des eaux
- Directive-cadre sur l'eau [DCE]
- Directive Nitrates
- Plan sécheresse

2 km

1: 150'000 | LUREF Luxembourg 1930 / G | 76100 E, 83510 N - Elevation:

Geoportail 125% 16:43 10/02/2015

Présentation de l'état de l'environnement 2014

Merci de votre attention

Chambre des députés

Commission de l'environnement

jeudi 10 juillet 2014

Administration de la gestion de l'eau

